

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 AVRIL 2018**

Présents : Mmes Annie **GRASSELER**, Agathe **FORNEVILLE**,
Julienne **EME**

M.M. Philippe **CHALLANT**, Jean-Pierre **GROSJEAN**,
Serge **GREMILLOT**, Pierre **CLAYEUX**, Olivier
DUFLOS, Didier **MAZZONI**

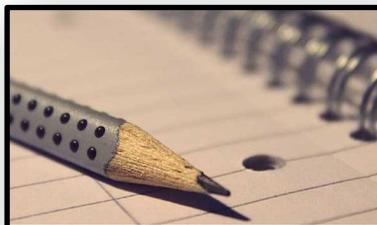
Procurations: M..Alexandre **BINDA** à M. Olivier **DUFLOS**
M.. Didier **DAUBIE** à Mme Agathe **FORNEVILLE**

Secrétaire de séance : Mme Julienne **EME**

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire désigne à l'unanimité,

- Madame Julienne EME en tant que secrétaire de séance..



2 - Approbation de la séance précédente

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire adopte à l'unanimité,

- Le Procès-verbal de la séance du 26 février 2018.



3 - Demande de subvention de diverses associations-Année 2018

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différentes demandes de subvention pour l'année 2018. Il est proposé d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :



Associations communales :

A.P.T.U.A	: 250 €
Association au fil de l'eau.....	: 250 €
Association Danse Country.....	: 300 €
Fleuraserm.....	: 4 000 €
U.S.C Sermamagny.....	: 4 500 €
ACCA de Sermamagny.....	: 250 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 10 voix pour et 1 abstention:

- Décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations ci-dessus désignées pour un montant total de: 9 550€
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget 2018.

Autres associations :

Collectif Résistance Déportation 90.....	: 50 €
Le Souvenir Français.....	: 100 €
Association Les Décorés du Travail.....	: 100 €
La Prévention routière.....	: 50 €
Association les Zébulons.....	: 260 €
Section des Anciens combattants U.N.C de Chauv.....	: 100 €
Secours populaire aide exceptionnelle (CCAS)	: 36 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 9 voix pour 1 voix contre et 1 abstention:

- Décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations ci-dessus désignées pour une somme totale de 696€
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget 2018.

4 - Vote du taux des impôts locaux



Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2331-3,
- La loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
- Le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,
- Les lois de finances annuelles,
- L'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2017,

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment:

- Les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980 ;
- Les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.
- Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **219 466 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour 0 voix contre et 0 abstention

- fixe les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

	<i>TAUX (%)</i>	<i>TAUX (%)</i>		
	<i>Année 2017</i>	<i>Année 2018</i>	<i>BASES</i>	<i>PRODUIT</i>
Taxe d'habitation	9.09	9.09	1 506 000	136 895
Taxe foncière (bâti)	6.45	6.45	1 096 000	70 692
Taxe foncière (non bâti)	73.33	73.33	16 200	11 879
			TOTAL :	219 466 €

5- Adoption du compte administratif 2017

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote de cette délibération.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Annie GRASSELLER, 1^{ère} Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Philippe CHALLANT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	449 970.50	505 228.11
INVESTISSEMENT	106 093.16	141 644.18
REPORT 2016 F		110 222.02
REPORT 2016 I	86 270.26	
	642 333.92	757 094.31
RAR 2017	11 000.00	
TOTAUX	653 333.92	757 094.31
Résultat à affecter au 002	103 760.39	

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

- Vote, et arrête à 10 voix pour 0 voix contre et 0 abstention, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



6- Adoption du compte de gestion



Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à 11 voix pour 0 voix contre et 0 abstention, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

7- Affectation du résultat



Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Philippe CHALLANT, Maire :

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2017,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Décide, à 11 voix pour 0 voix contre et 0 abstentions, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

EXCEDENT au 31/12/2017	165 479.63 euros
Affectations obligatoires : à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations) à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible	
Affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	61 719.24 euros
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau cré- diteur) (ligne 002)	103 760.39 euros

8 – Vote du budget primitif 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2;

-Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif,

Le Conseil Municipal examine le projet de budget présenté par Monsieur le Maire et établi en collaboration avec la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour 0 voix contre et 0 abstention :

adopte le budget primitif de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

précise que le budget de l'exercice 2018 a été établi en conformité avec la nomenclature M14.



	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	553 220.39	449 460.00
INVESTISSEMENT	156 441.13	218 160.37
REPORT 2017 F		103 760.39
REPORT 2017 I	50 719.24	
RAR 2017	11 000.00	
TOTAUX	771 380.76	771 380.76

9 - Encaissement d'un chèque

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote de cette délibération.



Madame la 1^{ère} Adjointe propose au Conseil Municipal d'encaisser un chèque de 372.62 € correspondant au remboursement des indemnités perçues par Monsieur le Maire pour les mois de Janvier et Février 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

Autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque de 372.62 €.

Questions Diverses

L'association Fleuraserm recherche des bénévoles pour la plantation des fleurs les 25 et 26 mai.

Toute aide sera la bienvenue.

M. Eric HUBNER
Maison Bardy
2 rue d'Evette
SERMAMAGNY

Tél : 03.84.29.25.94

